

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AUBERVACANCES-LOISIRS DU MERCREDI 13 AVRIL 2016**

**ETAIENT PRESENTS :**

Hassen Allouache - *Membre de droit*  
Marc Assalit - *Membre de droit*  
Nicole Cossard - *Membre active*  
Valérie Degre - *Représentante suppléante des parents*  
Laurence Grare - *Adjointe à la Maire, déléguée à l'enfance, Membre de droit*  
Muriel Joffre - *Représentante titulaire des parents*  
Lydia Kerleau - *Membre active*  
Patrice Lavaud - *Membre actif*  
Jacqueline Leguillard - *Représentante titulaire des parents*  
Florencio Martin - *Président, représentant titulaire des parents*  
Christine Pancrassin - *Représentante suppléante des parents*  
Guillaume Sanon - *Membre de droit*  
Jacques Viguier - *Membre actif*  
Lydie Zadigue - *Représentante suppléante des parents*

**ETAIENT REPRESENTÉES :**

Nathalie Nyobe - *Membre active*  
Wassila Redouane - *Membre de droit*

**ADMINISTRATION :**

Célia Bacchini - *Directrice d'Aubervacances-Loisirs*  
Camille Borgeais - *Responsable administrative*

**ETAIT INVITE :**

Rédouane Bensaber - *Délégué du personnel*

**ETAIENT ABSENTS :**

Olivier Androuet - *Représentant titulaire des parents*  
Sandrine Atayi - *Représentante titulaire des parents*  
Lantz Athus - *Représentant suppléant des parents*  
Salah Ayari - *Représentant titulaire des parents*  
Elodie Bazin - *Représentante suppléante des parents*  
Yonel Cohen-Hadria - *Membre adhérents collectifs*  
Marina Cvetanovski - *Représentante suppléante des parents*  
Sandra David - *Représentante suppléante des parents*  
Livie Dekimbembi - *Représentante titulaire des parents*  
Rim Dellal - *Représentante titulaire des parents*  
Rachida Hemmar - *Représentante suppléante des parents*  
Mangnou Kone - *Représentant suppléant des parents*  
Nacima Mahfoufi - *Représentante titulaire des parents*  
Mario Marie-Magdelaine - *Représentant titulaire des parents*  
Fatima Oulfoua - *Représentante titulaire des parents*  
Nadège Severac - *Représentante suppléante des parents*  
Luisa Vallion - *Représentante suppléante des parents*  
Béatrice Wiame - *Représentante suppléante des parents*

**ETAIENT EXCUSES :**

Rezki Ait Ihaddadene - *Représentant titulaire des parents*  
Stéphanie Alberto - *Responsable pédagogique des centres de loisirs élémentaires*  
Benjamin Lanusse - *Responsable des centres de vacances*  
Laurence Vachet - *Directrice adjointe d'Aubervacances-Loisirs chargée des centres de vacances*  
Antoine Wohlgroth - *Membre de droit*

## Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Présentation des nouveaux membres de droit (représentants désignés par la ville d'Aubervilliers)
- Temps d'échanges avec les parents représentants (points divers, bilan des vacances de février, préparation des vacances de printemps)
- Approbation de la délégation de signature en l'absence de Mme Célia Bacchini, Directrice de l'association
- Vote des tarifs centres de loisirs et mini-séjours 2016/2017
- Présentation pour validation du projet de guichet unique (centres de loisirs / centres de vacances)
- Présentation et approbation du Budget Prévisionnel 2016

M. Florencio Martin ouvre la séance à 19h06.

Le quorum est atteint car 14 membres sont présents et 2 sont représentés.

M. Florencio Martin soumet le dernier compte-rendu à l'approbation des administrateurs. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Florencio Martin entame la réunion en souhaitant la bienvenue à Messieurs Marc Assalit et Hassen Allouache, nouveaux membres de droit désignés par le Conseil Municipal d'Aubervilliers du 24 mars 2016.

Les deux nouveaux membres de droit se présentent à l'ensemble des administrateurs présents :

M. Marc Assalit, Directeur du Pôle Education et Enfance,

M. Hassen Allouache, Directeur Général Adjoint aux Solidarités.

M. Florencio Martin informe ensuite les administrateurs que les documents relatifs aux centres de vacances et centres de loisirs ont été envoyés par courriel en amont. Un temps d'échanges avec les parents représentants a été prévu en début de conseil d'administration.

Mme Célia Bacchini excuse Stéphanie Alberto, Laurence Vachet et Benjamin Lanusse. Une grande partie de la réunion étant consacrée au budget et les documents concernant leurs secteurs ayant été envoyés en amont, leur présence n'était pas indispensable. Elle propose de répondre aux différentes interrogations.

M. Florencio Martin signale aux administrateurs que lors du séjour ski des vacances de février 2016, un certain nombre de jeunes ne mangeait pas de viande. Une réflexion sur le plan alimentaire est actuellement en cours au sein de l'association.

Mme Célia Bacchini informe le conseil que l'association fait partie d'un groupe de travail sur le thème de la laïcité. La problématique des régimes alimentaires (et en l'occurrence des repas sans viande) y est abordée.

La laïcité est un sujet très vaste devant faire l'objet d'un conseil d'administration extraordinaire. Ce sont les aspects de sécurité qui nous préoccupent ce soir. En effet, le séjour ski est un séjour sportif, en altitude, qui demande des apports nutritionnels particuliers pour que les jeunes soient en forme.

M. Florencio Martin pose ensuite la problématique de l'organisation lorsque les régimes alimentaires particuliers ne sont pas prévus en amont.

Mme Célia Bacchini indique que le gestionnaire/économiste de Saint-Hilaire-de-Riez va proposer, à titre expérimental, lors du séjour du printemps, de rééquilibrer les menus avec une alternance viande / poisson / œuf. Davantage de plats végétariens seront introduits petit à petit.

M. Florencio Martin signale également qu'un réel effort sera fait pour séparer viande et légumes afin de permettre à tous de manger quelque soit leur régime alimentaire.

Mme Muriel Joffre demande si le régime alimentaire n'est pas indiqué en amont sur la fiche sanitaire des enfants.

M. Florencio Martin répond que les régimes alimentaires figurant sur la fiche sanitaire sont d'ordre médical.

Mme Valérie Degré signale que certains parents de la maison de l'enfance Saint-Exupéry souhaitent savoir si une ouverture matinale à partir de 7h30 pourrait s'opérer au sein des centres de loisirs élémentaires lors des périodes de vacances.

Mme Célia Bacchini rappelle que cette proposition a été étudiée par l'association il y a 2 ans. La faisabilité du projet avait été remise en question en termes d'amplitude horaire, du nombre d'enfants concernés...

A l'heure actuelle, en période scolaire, la garderie matinale organisée par les centres de loisirs maternels permet d'accueillir les enfants de CP et de CE1. Le projet semble plus difficile à mener sur les temps de vacances.

M. Assalit signale que lors des périodes de vacances, des regroupements de centres de loisirs maternels sont opérés et rendent difficile la mise en place d'une garderie matinale.

Mme Laurence Grare interroge Mme Valérie Degré sur le type de famille ayant demandé la mise en place de la garderie matinale.

Mme Valérie Degré signale que ces familles sont, pour la plupart, monoparentales.

M. Florencio Martin interroge les parents représentants présents sur la mise en place des nouveaux horaires d'ouverture de portes depuis septembre 2016.

Mme Muriel Joffre répond que ces ouvertures sont, pour quelques familles, plus contraignantes que les années passées mais que sa motivation liée au respect des temps d'activités est comprise par tous.

Mme Valérie Degré signale que la première ouverture de portes de 16h45 à 17h est la même pour les centres de loisirs élémentaires et maternels. Sur certains lieux, cela oblige les parents à courir.

Mme Célia Bacchini rappelle que cette problématique avait été abordée lors de la mise en place des nouveaux horaires. Ni les équipes d'animation des centres de loisirs maternels ni les équipes des centres de loisirs élémentaires n'avaient alors souhaité élargir ce créneau pour ne pas diminuer les temps d'activités. Elle signale ensuite que les équipes de centres de loisirs gardent une souplesse pour répondre aux besoins de certaines familles en difficulté quant aux horaires.

Mme Muriel Joffre prend la parole et déclare qu'un des sujets abordés régulièrement par les familles reste la qualité des repas servis à la cantine (gras, épices...).

Mme Nicole Cossard signale qu'une amélioration est actuellement constatée.

Mme Célia Bacchini informe les administrateurs qu'un comité restauration relatif à la qualité des repas servis par Sirecco est actuellement en cours sur la ville d'Aubervilliers.

M. Hassen Allouache s'interroge sur le bilan centres de loisirs des vacances de février 2016 où une baisse de 8% des effectifs enfants est mentionnée.

De même, il demande si des statistiques permettent d'établir combien d'enfants différents ont fréquenté les structures.

Mme Célia Bacchini répond en deux temps :

- La baisse d'effectif semble due à un travail important effectué quant aux familles en dettes. Aujourd'hui, un agent s'occupe de ces dossiers au quotidien afin que les familles règlent. Lorsque cela n'est pas le cas (après relances, et facilités de paiement proposées), les enfants concernés ne sont plus accueillis au centre de loisirs.

Mme Jacqueline Leguillard signale que, dès que le projet de post-facturation avait été évoqué, les parents représentants avaient alertés le conseil quant aux difficultés de paiement que cela engendrerait.

M. Florencio Martin indique aux administrateurs que les diminutions d'effectifs sont beaucoup moins flagrantes au sein des maisons de l'enfance situées à proximité du centre ville où le public les fréquentant semble avoir moins de difficultés pécuniaires.

Mme Célia Bacchini prend la parole et indique que la forte baisse d'effectifs constatée sur les dispositifs 10/13 ans est certainement due à la fermeture de l'antenne Victor Hugo mais également à la proximité de l'antenne OMJA sur le secteur Maladrerie / Emile Dubois. Sur ce quartier, les jeunes choisissent de se rendre au dispositif 10/13 ans ou à l'OMJA en fonction des activités proposées.

Elle répond ensuite à la deuxième interrogation de M. Hassen Allouache quant à la rotation d'enfants différents sur les maisons de l'enfance : actuellement, le logiciel que nous utilisons ne nous permet pas de faire des statistiques de ce type.

M. Hassen Allouache signale que le ratio journée / enfant est très important afin de pouvoir effectuer un réel travail sur le taux d'encadrement.

M. Florencio Martin indique que l'association a effectué un travail important sur le taux d'encadrement.

Mme Muriel Joffre prend la parole et signale qu'au sein de la maison de l'enfance Firmin Gémier, une nouvelle salle d'activités a été attribuée au groupe des grands. Cette salle n'étant pas insonorisée, les conditions d'accueil sont très difficiles (salle très bruyante).

Mme Célia Bacchini informe le conseil que cette salle, mise à la disposition de la ville par l'Office Public de l'Habitat, a été attribuée au groupe des grands afin de désengorger les locaux de Firmin Gémier.

Des perspectives de travaux sont à envisager sur cette maison de l'enfance afin de modifier l'entrée et ainsi mettre un terme aux jets d'objets au niveau de l'entrée actuelle.

Les locaux initiaux de Firmin Gémier avaient été insonorisés dans le passé via une subvention obtenue auprès de la ville.

M. Jacques Viguière indique qu'à l'époque, les plaques insonorisantes avaient été achetées par la ville après que l'association ait fourni des devis afin d'aller au moins cher. Il conseille de faire une demande à la ville.

M. Florencio Martin passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour : Approbation de la délégation de signature en l'absence de Mme Célia Bacchini, directrice de l'association.

Mme Célia Bacchini signale que le conseil avait déjà approuvé la délégation de signature de M. Florencio Martin à Mme Célia Bacchini.

Durant son congé maternité, Mme Célia Bacchini délègue la signature des documents administratifs de l'association et des contrats CDD (secteur centres de loisirs, CEE (secteur centres de vacances et centres de loisirs) et CDII (secteur centres de loisirs) à Mme Camille Borgeais. Lors des congés de cette dernière, les contrats mentionnés ci-dessus seront signés par Mme Stéphanie Alberto pour le secteur centres de loisirs et M. Benjamin Lanusse pour le secteur centres de vacances.

Les contrats CDI seront signés par M. Florencio Martin de même que tous les documents ayant une incidence financière.

La délégation de signature mentionnée ci-dessus est soumise au vote :

- 16 votes pour (14 présents + 2 pouvoirs).

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. Florencio Martin passe ensuite aux votes des tarifs des centres de loisirs pour l'année 2016/2017.

Le Bureau de l'association décide de ne pas proposer d'augmentation de tarifs pour l'année 2016/2017. En effet, l'ensemble des tarifs a déjà été augmenté l'année dernière.

La non-augmentation des tarifs est donc soumise au vote :

- 16 votes pour (14 présents + 2 pouvoirs).

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. Florencio Martin passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour : présentation pour validation du projet de guichet unique.

Pour la bonne compréhension de tous les administrateurs présents, Mme Célia Bacchini revient sur ce projet, approuvé, pour une partie, l'année dernière, par le conseil d'administration de l'année 2015.

En 2012, pour la mise en place de la réservation des places au centre de loisirs, le système de facturation et de paiement des centres de loisirs élémentaires a été informatisé. Les familles qui avaient la possibilité de payer au jour le jour ont été contraintes de payer en fin de période (post-facturation). Cela a engendré une augmentation importante de la dette.

D'autre part, le logiciel mis à disposition de l'association s'est avéré inadapté à nos besoins associatifs.

Nous avons également constaté que les équipes de direction étaient confrontées à des familles de plus en plus en difficultés financièrement et que les agents administratifs ne travaillaient pas dans des conditions optimales (pas de bureau fermé, pas d'ordinateur spécifique, ...).

Enfin, les inquiétudes quant à la sécurité au sein des structures et lors des transports de fond sont de plus en plus présentes, particulièrement depuis les trois cambriolages sur deux de nos maisons de l'enfance.

Après avoir échangé avec les directeurs de structure, nous avons présenté au conseil d'administration un projet de mise en place de guichet unique avec une centralisation des inscriptions et des paiements au siège de l'association mais aussi la création de comptes-familles que celles-ci alimenteraient en fonction de leurs possibilités. Ce projet a été validé en juin 2015 par l'ensemble des administrateurs présents.

Récemment, la Municipalité s'est interrogée sur la pertinence d'élargir le guichet unique afin d'y intégrer le secteur vacances (inscriptions, paiements...).

Un pré-travail a été effectué par l'association afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

Nous sommes conscients que celui-ci aurait de réelles conséquences pour les agents administratifs actuellement en poste dans les maisons de l'enfance mais également pour les agents de la Caisse des Ecoles, actuellement en charge des inscriptions colonies. En effet, nous ne pourrions proposer un poste aux 9 agents concernés (6 aides administratives en poste, une aide administrative en disponibilité et 2 agents de la Caisse des Ecoles). Ceux qui le souhaiteraient pourraient postuler et être reçu en entretien. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente de la validation du conseil d'administration afin de rencontrer les aides administratives et d'avancer sur ce projet.

Mme Muriel Joffre demande si un tel guichet permettrait d'élargir l'amplitude horaire pendant laquelle les familles peuvent venir régler.

Mme Célia Bacchini répond que le projet a été travaillé afin de proposer des créneaux horaires plus importants aux familles.

Mme Muriel Joffre demande ce qu'il va advenir pour les aides administratives qui ne seront pas retenues sur ce projet.

Mme Célia Bacchini répond qu'une rencontre avec les ressources humaines sera organisée très prochainement afin d'accompagner au mieux les personnes qui seraient remises à disposition de la ville.

Mme Muriel Joffre demande si des modes de paiement à distance sont envisageables.

Mme Célia Bacchini répond que l'association y travaille actuellement et souhaite mettre en place le prélèvement automatique avant l'été.

Mme Jacqueline Leguillard s'interroge sur la diminution de la dette en lien avec la mise en place du guichet unique.

Mme Célia Bacchini répond que cela va permettre de développer les modes de paiement et d'élargir l'amplitude horaire proposée aux familles. Elle signale qu'après 2 cambriolages, la directrice de Firmin Gémier ne souhaite plus encaisser d'argent par peur pour la sécurité de son équipe.

Mme Lydie Zadigue demande si les prélèvements ne vont pas poser problème s'ils sont rejetés.

Mme Célia Bacchini répond que nous rencontrons les mêmes difficultés avec des chèques impayés.

M. Jacques Viguier prend la parole et déclare que ce projet de guichet unique est intéressant. Néanmoins, il regrette que ces éléments n'aient pas été présentés lors du dernier conseil d'administration de la Caisse des Ecoles. Il signale, en effet, que ce projet impacte le personnel mis à disposition de la Caisse des Ecoles.

M. Marc Assalit répond que le positionnement de l'association était attendu avant de présenter ce projet aux élus et d'en parler au personnel concerné.

Le montage actuel pose des questions juridiques pour le recouvrement de la dette, l'ordonnateur n'étant pas l'organisateur.

M. Jacques Viguier signale que le montage actuel avait été validé par la Cour des Comptes quelques années auparavant.

M. Hassen Allouache prend la parole et explique que la Cour des Comptes intervient tous les 6 à 8 ans au sein des collectivités territoriales afin de procéder au contrôle des finances publiques. Elle émet ensuite des obligations et des recommandations afin de clarifier les pratiques et de les mettre en conformité.

Le statut de la Caisse des Ecoles dans la perception des recettes des centres de vacances avait déjà été évoqué lors de la dernière visite de la Cour des Comptes à Aubervilliers. Une recommandation avait été rendue. Il faut désormais prendre des décisions pour pouvoir avancer.

Mme Muriel Joffre demande si le personnel actuellement aux inscriptions des colonies pourra postuler pour le guichet unique.

Mme Célia Bacchini répond que ces agents pourront évidemment postuler. De même, les aides administratives pourront également candidater. Une négociation avec la ville sera à envisager afin de pouvoir proposer aux agents très proches de la retraite de pouvoir rester.

M. Florencio Martin demande aux administrateurs présents de se prononcer sur ce projet de guichet unique centres de loisirs / centres de vacances afin de permettre aux techniciens de travailler plus concrètement sur ce projet.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. Florencio Martin passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour : présentation et approbation du budget prévisionnel 2016.

Il informe les administrateurs que la subvention municipale à destination de l'association est désormais votée. D'autre part, le budget prévisionnel 2015 a été réévalué. Contrairement aux coupes envisagées lors du dernier conseil d'administration, une marge de manœuvre va vraisemblablement permettre de maintenir un plus grand nombre d'activités.

Il donne la parole à Mme Célia Bacchini pour la présentation du budget.

Mme Célia Bacchini entame la présentation du budget 2016 (document distribué) en indiquant aux administrateurs les éléments suivants :

- Le budget est constitué de 8 pages (la page 1 est un récapitulatif des 7 autres, la page 2 présente le détail des recettes, les pages 3 à 8 présentent le détail des produits),
- Les charges correspondent aux dépenses de l'association,
- Les produits correspondent aux recettes de l'association,

- Les colonnes en jaune correspondent à l'exercice 2015 dont le budget sera définitivement validé après le contrôle du Commissaire aux Comptes en mai 2016 et inscrit sur le procès verbal de l'Assemblée Générale en décembre 2016,
- Les colonnes en bleu correspondent au budget prévisionnel 2016,
- La colonne périscolaire correspond aux charges de personnel recruté pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (personnel embauché pour 3 ans).

M. Florencio Martin signale que cette colonne « PERISCOLAIRE » disparaîtra à l'avenir, les emplois d'avenir se terminant en septembre 2016.

Mme Célia Bacchini reprend le cours de son intervention : elle explique que le budget estimé 2015 avait été vu à la baisse. En réalité, un excédent d'environ 130 000 euros se dégage de l'exercice 2015 pour les raisons suivantes :

- Un animateur est parti en retraite sans être remplacé (gel du poste),
- Un animateur en maladie longue durée n'a pas été remplacé,
- Les projets exceptionnels pour l'obtention de subvention nous ont rapporté 50 000 euros,
- Les taux d'encadrement en mercredi ont été volontairement resserrés (1 animateur pour 11 enfants au lieu de 1 pour 10 auparavant),
- Les taux d'encadrement en soirée ont été involontairement resserrés par manque de candidatures de CDD soirée.

L'objet du conseil étant la validation du budget prévisionnel 2016, Mme Célia Bacchini invite les administrateurs à étudier la page 2 où sont détaillées les différentes estimations concernant les produits des exercices 2015 et 2016 :

- Concernant la ligne 706000 (produits des séjours extérieurs et des classes transplantées), une baisse est constatée entre l'estimé 2015 et l'estimé 2016. En effet, lors du Salon de l'aviation soit 1 an sur 2, Aubervacances-Loisirs accueille de nombreuses classes de la ville de Dugny à Saint-Hilaire-de-Riez. Le salon ayant eu lieu en 2015, il est normal que les recettes en lien n'apparaissent pas en 2016,
- Concernant la ligne 706200 (participations équipements), la hausse constatée entre l'estimé 2015 et l'estimé 2016 est principalement due au travail important effectué quant à la dette et au recouvrement en lien,
- L'ensemble des lignes concernant les subventions apparaissent, pour la plupart, à 0. En effet, ces dernières sont considérées comme aléatoires d'une année sur l'autre,
- La ligne 747000 (subvention CNASEA) correspond à l'aide versé par l'Etat relative à l'embauche des Emplois d'Avenir. L'estimé 2016 est inférieur à l'estimé 2016 puisque les ces contrats aidés prennent fin en septembre 2016.

M. Marc Assalit signale que le dispositif « Emploi d'Avenir » étant reconduit, il est possible de renouveler les contrats aidés.

M. Hassen Allouache s'interroge sur la ligne 88 (affectation de l'excédent antérieur) qui n'apparaît pas de manière détaillée sur le document distribué. Il souhaite savoir si une partie de l'excédent 2015 a servi à la construction du budget de cette année.

M. Florencio Martin répond qu'une partie de l'excédent 2014 a été réinjectée dans le budget 2016. Une autre partie (correspondant à un trimestre de charges) a été conservée comme le veut la loi. Le report à nouveau de l'excédent est toujours soumis au vote lors de l'assemblée générale de l'association qui aura lieu en fin d'année.

Mme Célia Bacchini signale que l'excédent réinjecté a servi à équilibrer le budget 2016 mais aussi à maintenir certaines activités.

M. Marc Assalit demande si l'excédent utilisé pour équilibrer le budget 2016 ne va pas manquer en 2017, dans un contexte budgétaire toujours difficile.

M. Florencio Martin répond que les coupes évoquées lors du dernier conseil d'administration concernant certaines antennes du Dispositif 10/13 ans pourraient alors être envisagées.

Mme Christine Pancrassin déclare qu'il ne lui semble pas opportun de fermer des structures à l'heure où de nombreux logements sortent de terre.

M. Florencio Martin signale que le public des dispositifs 10/13 ans est un public particulier et n'est pas forcément concerné par ces nouvelles constructions.

M. Patrice Lavaud intervient et déclare que, dans un contexte de hausse démographique, il serait souhaitable de parler des activités à développer et non à supprimer.

M. Florencio Martin répond que l'association étant dépendante de la subvention municipale qui ne va potentiellement pas augmenter, il est indispensable d'envisager différents scénarios en cas de coupes budgétaires.

Mme Laurence Grare déclare que la Municipalité subie la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités. Aucune baisse de subvention n'est envisagée par plaisir.

M. Hassen Allouache indique qu'un tel excédent budgétaire met en relief une inadéquation entre les besoins et la subvention allouée. Seule une analyse poussée du compte de résultat pourrait permettre de pallier à cette situation. Il déclare que l'excédent budgétaire constaté ne peut servir à développer de l'activité. En effet, une fois l'excédent épuisé, les besoins créés par le développement d'activité seraient alors à la charge de la ville qui ne serait pas forcément en mesure de les assumer financièrement.

M. Florencio Martin signale que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires fausse la lecture du budget de l'association. Le Président rassure M. Allouache. Aucune activité nouvelle n'a été créée.

Mme Nicole Cossard quitte le conseil et donne pouvoir.

M. Célia Bacchini intervient et déclare que ces débats sont à avoir lors de réunions techniques avec l'administration. Les administrateurs d'Aubervacances-Loisirs et particulièrement les parents représentants sont en demande d'éléments concrets quant aux activités de leurs enfants au sein de l'association.

Suite à la gestion rigoureuse du budget mais également à l'excédent réinjecté, la situation est donc la suivante :

- 6 postes d'animateurs permanents sont à pourvoir,
- 4 mini-séjours auront lieu cet été (2 en juillet et 2 en août),
- L'antenne Joliot Curie du dispositif 10/13 ans restera ouverte jusqu'à fin août 2016,
- Les séjours de vacances achetés auprès d'organismes extérieurs n'auront pas lieu mais l'association propose, pour cet été, un séjour itinérant vélo entre Saint-Hilaire-de-Riez et Arradon pour les ados.

Mme Célia Bacchini ajoute que sur la demande de subvention de base, une coupe de 44 000 euros est à noter. En effet, bien qu'aucune activité n'ait été développée, l'association doit répondre à des besoins plus importants que les années passées :

- En terme d'obligations légales : mise en place de la complémentaire santé pour l'ensemble des salariés, augmentation du SMIC, du point...
- En termes d'augmentation de la fréquentation.

M. Hassen Allouache regrette de ne pas avoir reçu plus d'éléments concernant le Budget Prévisionnel 2016 en amont afin de pouvoir étudier la situation plus en détail.

M. Florencio Martin signale que tous ces éléments sont en la possession de l' élu de secteur, et membre du bureau, qui peut, sur sa demande, les lui communiquer.

M. Florencio Martin soumet le Budget Prévisionnel 2016 à l'approbation du conseil :

- 16 votes pour (13 présents + 3 pouvoirs).



Le budget est approuvé à l'unanimité.

Mme Jacqueline Leguillard demande si une fête à Asnières-sur-Oise comme organisée dans le passé pourrait être envisagée cette année.

M. Florencio Martin répond que vu le cadre budgétaire la réponse est négative. Mais que les 20 ans de l'association ayant lieu en 2018, un évènement serait à prévoir.

Le Président, M. Florencio Martin, clôt la séance à 21h45.

Document distribué :

- Aubervacances-Loisirs : Budget Prévisionnel 2016.